ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

# Programme de restauration du réseau de mares d'EPN

*Retour sur expérience – Phase travaux*

*COTECH PRAM – 18/12/18*

# Sommaire

**I°) Historique du programme**

**II°) Plan d'actions 2018**

II-1°) Préparation administrative

II-2°) Phase travaux

**III°) Poursuite du programme**

# I°) Historique du programme

* Avant la création d'EPN, 2 programmes distincts :

**Ex-GEA**

**2012-2016 :** Inventaire, diagnostic de mares privées et publiques ainsi que plan de gestion de 110 mares publiques en partenariat avec le CenNS.

→ Charte forestière et Trame bleue pour SCOT

**Ex-CCPN :**

**2015-2016 :** Inventaire et pré-diagnostic des mares privées et publiques sur CCPN avec le CenNS et 2 stagiaires.

→ Action dans le cadre du PRAM portée par la volonté des élus locaux.

| EPN | Nombre de mares privées | Nombre de mares communales | Nombre de mare au statut foncier non connu | Total mares |
|---|---|---|---|---|
| Mares recensées | 323 | 258 | 17 | 598 |
| Mares expertisées | 96 | 180 | 2 | 278 |

* 01/01/2017 : création d'EPN et fusion des programmes GEA et CCPN – Signature d'une nouvelle convention avec le CenNS subventionnée par AESN :

- réalisation de 70 plans de gestion pour les mares ex-CCPN;
- élaboration d'un plan d'actions 2018-2020.

# II°) Plan d'actions 2018

## II-1°) Phase administrative

* Organisation de COPIL :

- 21/09/17 : présentation des actions à mener par le CenNS et du planning

- 21/12/17 : proposition de 20 mares à restaurer en 2018 en fonction de critères et sur le principe de 80% subvention AESN et 20% à la charge des communes.

* Organisation de 2 réunions (30/01 et 01/02/18) avec les maires des communes concernées : 1 réunion par territoire
  → Validation de principe des maires concernés

# Déroulement des opérations en 2018 :

1) Réalisation du DCE travaux (marché à bons de commande, MAPA) et notification du marché (entre avril 2018 et juin 2018)

2) Rédaction des dossiers de dérogation et transmission à la DREAL :

- Perturbation intentionnelle d'espèces animales protégées
- La coupe/l'arrachage de spécimens d'espèces végétales protégées

3) Interrogation de la DDTM pour autorisation d'épandage des boues (demande nécessité d'analyse ou non, dossier loi sur l'eau… )

4) Validation d'une convention type bi-partite EPN/commune en Conseil Communautaire

5) Demande de subventions auprès de l'AESN (juillet 2018)

5) Visite des mares concernées pour ajustement des travaux à réaliser – CenNS/EPN/maire (juillet 18)

6) Visite des mares avec l'entreprise pour validation des estimatifs travaux (août 18)

7) Elaboration d'un panneau de communication

8) Envoi des conventions aux mairies pour retour avec signature (début octobre 18)

9) Accord de démarrage anticipé de l'AESN (début octobre 18)

10) Démarrage des travaux 17/10/18 – Fin des travaux 30/11/18

# II-2°) Phase travaux

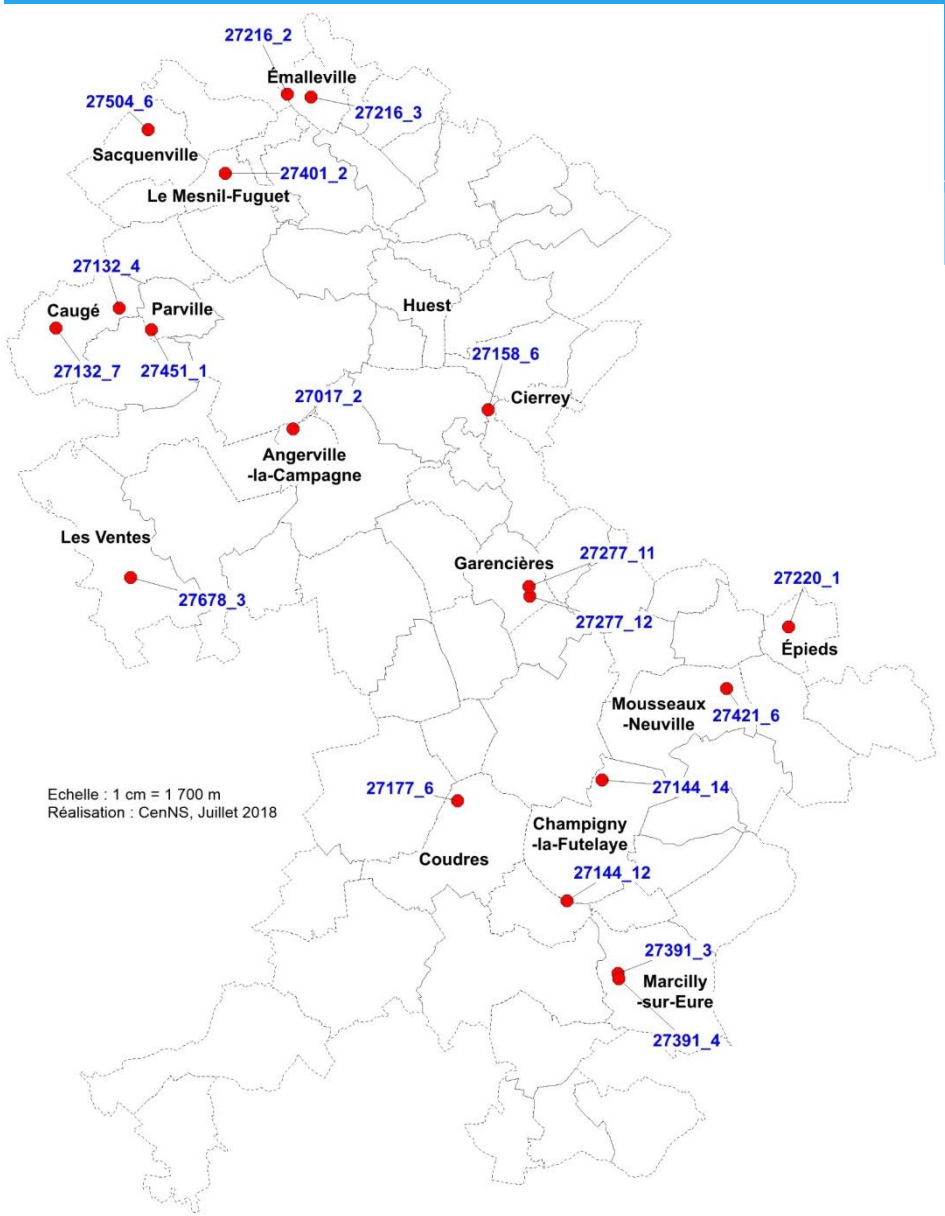


**<u>19 mares programmées :</u>**

- 1 reportée à 2019 du fait d'absence d'exutoire des eaux à pomper.
- 2 en attente du taux de subventions.
- 1 annulée du fait du coût.

**Au total 15 mares à restaurer.**

## Reprofilage de berges

Objectif : Adoucir la pente des berges pour :

- permettre l'implantation de plantes hélophytes;
- faciliter l'accès au point d'eau;
- Sécuriser le pourtour de la mare.

Problème de compréhension avec l'entreprise sur travaux attendus

Demande de reprise

Réalisation de plages conformes aux attentes

Elimination des typhas et curage de la mare avec préservation du roncier et des végétaux protégés

**Elimination d'une espèce exotique envahissante : la Jussie à Grande Fleurs**

Objectif : éradication de la plante pour stopper la colonisation

- Arrachage mécanique au niveau de la berge
- Arrachage manuel dans la mare pour préserver le Trèfle d'eau

Préservation du Trèfle d’eau
Élimination de la saulaie au milieu de la mare
Elimination de la Jussie à Grandes Fleurs
Abattage et élagage de saules sur le pourtour de la mare

## Curage
## Elagage/abattage

Objectifs :

- éliminer les typhas et la matière organique de la mare pour retrouver un niveau d'eau suffisant;
- Remettre en lumière la mare.

Conditions à respecter :

- Préservation de la Véronique à écussons
- Prise en compte de la ligne électrique lors de l'élagage et l'abattage des arbres.

- Zones avec Véronique à écussons préservées
- Curage
- Abattage

- Demande à l'entreprise de disposer les bûches de façon pyramidale.

- Présence de briques au niveau des berges de la mare → mise en place de terre.

## Curage et ouverture

Objectifs :

- Élimination des typhas et saules
- Curage
- Elagage du chêne

* Préservation de la Véronique à écussons, du Bident triparti et des hélophytes.

25/10/18

Création d’une bande enherbée

## Curage et élagage

Objectifs :

- Curage
- Suppression des saules
- Elagage
- Création d'une bande enherbée
- Maintien de plants d'hélophytes

## Curage

Objectifs :

- Curage
- Suppression des saules
- Maintien de certains plants d'hélophytes

13/11/18

Travaux de restauration de la mare communale
de Marcilly sur Eure " Route d'Illiers "
Pourquoi entreprendre des travaux ?
Quels travaux pour la mare ?
Les Espèces Exotiques Envahissantes
Patience à feuilles obtuses
Iris pseudacorus
Grenouille commune

17/12/18

# Elimination de la Jussie à Grandes Fleurs

Objectifs :

- Eradication de l'EEE

Arrachage mécanique de la Jussie à Grandes Fleurs.

Récupération des rhizomes flottants.

17/12/18

## Curage et élimination des bois morts

Objectifs :

- Curage et élimination des saules afin d'ouvrir le milieu

# Points de vigilance

- Communiquer avec les élus et informer (types de travaux, esprit nature et non paysager… )
- Proposer un montant de travaux arrêté avec le détail des prestations
- Solliciter en amont les financeurs
- Avoir un cahier des charges (pour les marchés à bon de commande) précis, détaillé et limiter les forfaits (inclure des lignes « pompage » en plus du curage par exemple, prévoir de multiples lignes pour l'évacuation des curures… )
- Déterminer le site d'épandage des curures et faire valider à l'entreprise avant le démarrage des travaux
- Prévoir de piqueter chaque chantier avec le chef de chantier afin de présenter les travaux et zones à préserver, bien expliquer aux agents la philosophie des travaux (préservation de la biodiversité)
- Suivi de chantier et réception à faire au fur et à mesure afin de rectifier les travaux si besoin
- Anticiper les aspects administratifs pour pouvoir démarrer les travaux entre septembre et octobre.

# Bilan des travaux

- 15 mares restaurées en 1,5 mois
- Coût global : 48 000 € TTC (travaux et panneaux pédagogiques)
- Participation des communes estimée entre 230 € TTC et 900 € TTC, si l'AESN applique un taux de 80%
- Réactivité nécessaire auprès de l'entreprise pour pallier à tout problème
- Nécessité de bien préparer en amont les interventions.

# III°) Poursuite du programme

* COPIL Février 2019 : bilan travaux 2018 et proposition travaux 2019 (travail de sélection préalable avec le CenNS).

* Préparation administrative pour travaux en septembre/octobre 2019.

* Accompagnement du CenNS dans le cadre du PRAM pour le suivi scientifique des mares restaurées en 2018 (à faire sur 3 ans conformément à l'arrêté autorisant la destruction et la perturbation d'espèces protégées).

* Expertise et plan de gestion des mares (environ 30) des communes intégrées au 1/1/18 à EPN.

# Merci de votre attention !